Image not found or type unknown

Temps de conduite journalier

Par **fboutron**, le **02/12/2008** à **16:02**

Chez les conducteurs de poids-lourds, le temps de conduite journalière est limité, et le temps de repos minimum imposé est de 11H.
Néanmoins, il faut aussi considérer qu'il est possible d'envisager un repos "réduit" à 9h sans compensation 3 fois par semaine et un repos "fractionné" qu'il faut impérativement découper de la façon suivante : 3 heures ininterrompues dans la journée puis 9 heures minimum ensuite.

La question est : Est-il possible de cumuler les repos réduits et fractionnés dans une même semaine ?

Merci de votre réponse,
F. BOUTRON

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008** à **18:31**

Bonjour,

Vous avez de très puissants et très compétents syndicats dans la branche transport. Qu'en pensent-ils ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés